

VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le Jeudi 9 décembre 2021 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne

- Approuvé le procès-verbal de la séance du 18/11/2021
- Adopté la décision modificative n°3
- Décidé l'admission en non-valeur des titres présentés par la Trésorerie Principale pour un montant de 4 741,85€.
- Fixé les tarifs du cimetière à compter de 2022
- Fixé les tarifs des taxis à compter de 2022
- Autorisé M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2022 avant le vote du budget primitif
- Autorisé le versement anticipé de subventions pour la Caisse des Ecoles et le CCAS
- Confirmé le classement d'intérêt communautaire du parking Poincaré et le déclassement du parking d'Avize
- Donné un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Villevaudé à Marne et Gondoire
- Créé des postes nécessaires
- Délégué le droit de préemption urbain à l'EPFIF pour l'acquisition d'une parcelle
- Accepté l'acquisition d'une bande de terrain de 72 m² rue Louis Martin

Le Maire,

Manuel DA SILVA

